



Conseil économique et social

Distr. générale
21 septembre 2020
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la soixante-troisième session

Vienne, 2-4 décembre 2020

Point 4 b) de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la vingt-neuvième session

Vienne, 3 et 4 décembre 2020

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2020-2021

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Le présent rapport décrit les ajustements à apporter au budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'exercice biennal 2020-2021 (E/CN.7/2019/14-E/CN.15/2019/16) et fournit des informations sur les incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il fournit aussi des informations sur l'allocation des fonds d'appui aux programmes, l'examen du modèle de financement de l'Office, la mise en œuvre d'initiatives dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, comme l'ont demandé la Commission des stupéfiants dans sa résolution 62/9 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 28/4.

Le montant des fonds destinés à des fins spéciales a été ramené à 568,6 millions de dollars, les estimations au titre de l'exécution des programmes étant plus prudentes pour 2020 (267,4 millions de dollars, contre 369,9 millions de dollars dans le budget initial) et révisées à la hausse pour 2021 (301,1 millions de dollars, contre 328,0 millions de dollars dans le budget initial), principalement en raison de la pandémie de COVID-19. Ce montant de 568,6 millions de dollars représente une baisse de 129,3 millions de dollars par rapport au montant global de 697,9 millions de dollars approuvé par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 62/9 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 28/4. Les prévisions au titre des fonds d'appui aux programmes ont été réduites de 5,0 millions de dollars pour être ramenées à 52,0 millions de dollars. Cette baisse s'explique par une actualisation des coûts à hauteur de 0,8 million de dollars et une économie de 5,6 millions de dollars, contrebalancées par une augmentation des

* E/CN.15/2020/1/Add.1.



prévisions de dépenses de 1,4 million de dollars. Bien que des mesures d'économie aient été mises en place pour équilibrer le budget face à la baisse prévue des recettes, on prévoit encore un déficit de 1,5 million de dollars. Le montant initialement approuvé des fonds destinés à des fins générales, de 8,4 millions de dollars, reste inchangé.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.	4
III. Réforme du système des Nations Unies pour le développement	6
IV. Détail des résultats obtenus et des activités menées pendant les 12 premiers mois de l'exercice biennal	8
A. Prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2020-2021	8
B. Examen du modèle de financement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	13
C. Mesures d'économie	14
D. Soldes des fonds	15
V. Réforme du mode de gestion de l'Organisation des Nations Unies	15
VI. Conclusions	18
Annexes	
I. Affectation des contributions volontaires destinées à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021	19
II. Programme de travail financé par des contributions volontaires destinées à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021	23
III. Prévisions révisées concernant les ressources pour l'exercice biennal 2020-2021	25
IV. Situation financière	26
A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	26
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	28
V. Mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	30
VI. Projet de résolution relatif au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, soumis à la Commission des stupéfiants pour adoption	34
VII. Projet de résolution relatif au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, soumis à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour adoption.	36

I. Introduction

1. À la reprise de sa soixante-deuxième session, la Commission des stupéfiants a adopté la résolution 62/9, intitulée « Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2020-2021 », dans laquelle elle a approuvé l'utilisation prévue des fonds destinés à des fins générales pour l'exercice biennal 2020-2021 au profit du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, entériné les prévisions relatives aux fonds destinés à des fins spéciales pour 2020-2021 et aux fonds d'appui aux programmes pour 2020, et décidé d'examiner l'allocation des fonds d'appui aux programmes pour 2021 lors de la reprise de sa session de 2020. À sa vingt-huitième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté une résolution équivalente, intitulée « Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021 » (résolution 28/4), concernant le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. Le présent rapport a pour principal objectif d'informer les États Membres de l'exécution du budget consolidé de l'exercice biennal 2020-2021, des incidences que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a sur ce budget et des ajustements à y apporter en conséquence. Il fournit aussi des informations sur l'allocation des fonds d'appui aux programmes, l'examen du modèle de financement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les initiatives menées dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Les tableaux 1 à 6 présentent les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2020-2021. L'annexe I présente l'exécution du budget par thème, par région et par division.

3. On ne trouvera pas dans le présent rapport d'informations sur les ajustements concernant les crédits du budget ordinaire de l'ONU destinés à financer l'ONUDC, car elles figureront dans le projet de budget-programme pour 2021, qui sera soumis à l'Assemblée générale pour approbation en décembre 2020.

II. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

4. Le tableau 1 présente l'état des prévisions en milieu d'exercice biennal.

Tableau 1
Récapitulatif des prévisions révisées pour l'exercice biennal 2020-2021

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds destinés à des fins générales</i>		<i>Fonds destinés à des fins spéciales</i>		<i>Fonds d'appui aux programmes de l'ONUDC</i>	
	<i>Budget approuvé</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Prévisions révisées</i>
Soldes des fonds en début d'exercice ^a	7,7	19,0	635,6	728,4	16,6	31,4
A. Recettes ^b	8,8	9,0	571,4 ^c	502,1 ^c	57,5	50,6
B. Dépenses	(8,4)	(8,4)	(697,9)	(568,6)	(57,0)	(52,0)
Excédent (déficit) (A+B)	(0,4)	0,6	(126,5)	(66,5)	0,5	(1,5)
Soldes des fonds en fin d'exercice	8,2	19,7	509,1	661,9	17,2	30,0

^a Les prévisions révisées concernant les soldes des fonds prennent en compte les excédents cumulés qui figuraient dans les états financiers de l'ONUDC pour l'année 2019.

- ^b Les prévisions révisées des recettes s'entendent après déduction des recettes diverses.
- ^c S'agissant des fonds destinés à des fins spéciales, le montant des recettes est ajusté compte tenu des montants prélevés par l'ONU DC au titre de l'appui aux programmes, nets des montants versés au même titre aux partenaires d'exécution.

5. Les recettes au titre des fonds destinés à des fins générales (non réservés) continuent de soulever de sérieux problèmes de viabilité à moyen terme. Leur montant actuellement prévu de 9,0 millions de dollars est en légère hausse – de 0,2 million de dollars – par rapport au budget consolidé, en raison de l'augmentation des contributions du Luxembourg, de l'Allemagne et de la République de Corée. Néanmoins, les fonds destinés à des fins générales ne représentent que 1,6 % des contributions extrabudgétaires. De ce fait, et considérant que les contributions destinées à des fins spéciales sont strictement préaffectées, l'ONU DC dispose d'une marge de manœuvre limitée pour gérer ses opérations de manière stratégique, apporter des améliorations à ses modes de gestion, exercer un contrôle interne efficace, financer des activités essentielles et lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes. Compte tenu du faible montant des recettes prévu au titre des fonds destinés à des fins générales, le budget de 8,4 millions de dollars a été maintenu. Même si ce budget ne prévoit qu'une part limitée de ressources de base destinées à financer la recherche, le Bureau de liaison de New York, les travaux normatifs et l'appui à certains bureaux extérieurs, il nécessite néanmoins une gestion prudente. L'ONU DC continue de compter sur les États Membres pour augmenter leurs contributions non préaffectées et garantir la disponibilité de fonds destinés à des fins générales.

6. Le montant des recettes prévu au titre des fonds destinés à des fins spéciales a été revu à la baisse (76,3 millions de dollars de moins) et s'établit, au total, à 552,7 millions de dollars (dont 50,6 millions de dollars au titre de l'appui aux programmes). La pandémie de COVID-19 a eu de lourdes conséquences sur l'exécution des programmes et s'est traduite par une révision des prévisions budgétaires, qui s'établissent désormais à 568,6 millions de dollars pour 2020-2021, soit une baisse de 129,3 millions de dollars par rapport au budget initial. Cette révision à la baisse s'explique par une réduction du volume des activités à hauteur de 267,4 millions de dollars pour 2020 (soit une baisse de 27,7 % par rapport au budget initial de 369,9 millions de dollars) et à hauteur de 301,1 millions de dollars pour 2021 (soit une baisse de 8,2 % par rapport au budget initial de 328,0 millions de dollars). Pour s'adapter à cette situation inédite, l'ONU DC ne s'est pas contenté de suivre de près l'exécution des programmes, mais il a passé en revue ses activités, publié des notes de synthèse et des études et s'est concerté avec les donateurs et les bénéficiaires nationaux au sujet des dates des manifestations, des cours, des réunions et d'autres activités, notamment pour organiser des activités par des moyens virtuels. Priorité a été donnée à la communication : un site Web a été créé à cette fin et des reportages, des vidéos et des articles d'opinion y ont été publiés. L'ONU DC a également examiné des mesures d'atténuation à mettre en place pour faciliter l'exécution des activités au siège et sur le terrain.

7. En raison de la pandémie de COVID-19 et du ralentissement de l'exécution des programmes, l'Office risque de faire face à un déficit (recettes/dépenses) au titre des fonds d'appui aux programmes. En effet, les recettes attendues au titre de l'appui aux programmes, qui résultent de l'exécution des programmes, ont été réévaluées à 50,6 millions de dollars, chiffre en baisse de 6,9 millions de dollars. Pour atténuer cette baisse des recettes, l'Office a mis en place des mesures d'économie et revu ses prévisions de dépenses à la baisse, pour les ramener à 52,0 millions de dollars au lieu des 57,0 millions de dollars du budget initial. En ce qui concerne l'appui aux programmes, l'exécution du budget devra être surveillée de près tout au long de l'exercice biennal 2020-2021 car un déficit de 1,5 million de dollars est prévu en fin d'exercice.

III. Réforme du système des Nations Unies pour le développement

8. La réforme du système des Nations Unies pour le développement adoptée en 2017 par le Secrétaire général a transformé le système de manière ambitieuse, guidée par la priorité consistant à mieux aider les États Membres à appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, plus précisément, par les résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale. Depuis que le nouveau système des coordonnateurs résidents, qui couvre 162 pays, a vu le jour en janvier 2019, les coordonnateurs résidents se consacrent pleinement à leur tâche, qui consiste à faire en sorte que le système des Nations Unies puisse apporter des solutions cohérentes et intégrées aux problèmes prioritaires recensés par le pays hôte. Ils rendent compte directement au Secrétaire général, ce qui permet une remontée rapide des problèmes relevant de la politique générale, un approfondissement de leur indépendance et un renforcement des capacités d'analyse de leurs bureaux, soutenus par le Bureau de la coordination des activités de développement récemment créé.

9. En 2019-2020, l'ONU DC a pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre les initiatives relevant de la réforme de l'ONU, à la fois en renforçant la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies et en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'ONU DC a également travaillé, avec le Bureau de la coordination des activités de développement, à l'amélioration de la gestion axée sur les résultats, notamment de la planification, du suivi et de la communication des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, l'ONU DC a participé, dans ce cadre, à l'élaboration d'une politique régissant les évaluations menées à l'échelle du système.

10. La réforme a fait apparaître de nouveaux outils et de nouvelles plateformes destinés à soutenir le système des coordonnateurs résidents, à améliorer le respect du principe de responsabilité et à donner lieu à de nouveaux modes de financement. Parmi les réalisations concrètes les plus importantes de cette réforme, on peut citer : un pacte de financement conclu entre le système des Nations Unies pour le développement et les États Membres, un guide complet mis à la disposition des équipes de pays sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, un cadre de gestion et de responsabilité à l'usage des pays et le Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées. Les équipes de pays des Nations Unies ont de plus en plus recours aux communications conjointes, à la mise en commun des modalités de fonctionnement et à l'intégration collective des normes et des principes.

11. La mise en œuvre des plans-cadres de coopération progresse comme prévu : 12 ont été lancés en 2019, 16 en 2020 et 35 doivent l'être en 2021. Un tableau de bord sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre se trouve sur le site Web des objectifs de développement durable. L'ONU DC a aidé à l'élaboration du guide sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, il contribue activement aux bilans communs de pays en fournissant des données et en menant des études d'impact dans les domaines relevant de son mandat, et il participe à la mise en œuvre de 47 nouveaux plans-cadres de coopération pour le développement durable. L'Office est représenté dans 75 % des plans-cadres de coopération, soit par une présence physique, soit par une participation au niveau régional.

12. L'ONU DC s'est appuyé sur le grand succès opérationnel obtenu en 2019 par le déploiement de moyens supplémentaires dans des pays prioritaires, améliorant la coordination et envoyant des experts en Équateur, en Éthiopie, en Guinée-Bissau, à Haïti, en Indonésie, en Iraq et au Mozambique, ainsi qu'au Siège de New York, contribuant davantage à l'action menée à l'échelle du système et gagnant la reconnaissance de ses partenaires des Nations Unies et gouvernementaux pour son rôle actif dans le cadre de la réforme. En facilitant la coordination et l'échange d'informations interinstitutions et en contribuant à une assistance technique

interinstitutions intégrée et à une programmation conjointe sous la direction des coordonnateurs résidents, quelquefois sur la base d'une demande précise et du besoin bien défini d'un appui durable, les moyens supplémentaires déployés ont permis d'accroître le volume des programmes et la pérennité des interventions.

13. Guidées au premier chef par les objectifs de développement durable, 22 entités du système des Nations Unies pour le développement ont mis au point, l'ONUSD jouant le rôle de cofacilitateur, des méthodes communes de planification et de communication des résultats, apportant une contribution décisive à l'harmonisation des approches, des définitions et des indicateurs. Par ailleurs, l'ONUSD a mis en place un réseau mondial de praticiens autour des objectifs de développement durable, qui sert de service d'assistance et centralise les informations relatives à la réforme du système de développement. L'ONUSD a également coordonné les activités de ses experts entre ses divisions et ses sites géographiques pour participer avec succès aux appels à financement du Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées. Il a reçu un financement pour des activités menées au Kirghizistan et au Turkménistan, où il travaille sur la protection sociale en lien avec la lutte contre la corruption et la prévention de la criminalité, et pour des activités menées à Cabo Verde, au Mexique et en Ouzbékistan, où il travaille sur le financement de la réalisation des objectifs de développement durable et le soutien de nouveaux cadres de financement nationaux intégrés.

14. La pandémie de COVID-19 a constitué une première mise à l'épreuve pour le nouveau système des Nations Unies pour le développement. Très rapidement, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a dirigé l'action collective menée pour faire face à la situation d'urgence en matière de développement que constituait la COVID-19, en complément des mesures sanitaires et humanitaires. Les coordonnateurs résidents, qui supervisent l'application, au niveau national, du Plan de réponse humanitaire global, du Plan stratégique de préparation et de riposte et du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 assorti des plans d'intervention socioéconomiques des équipes de pays, sont au premier plan de l'action concertée interinstitutions et multisectorielle qu'il est nécessaire d'engager pour surmonter la crise. L'action menée par l'ONUSD pour faire face à la pandémie de COVID-19 est pleinement conforme à ces plans, en particulier lorsqu'il participe à l'élaboration et à l'application de plans d'intervention socioéconomiques dans 46 pays.

15. Grâce au financement du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires COVID-19 des Nations Unies pour la riposte et le relèvement, l'ONUSD travaille conjointement avec des entités du système de développement situées en El Salvador, en Ouzbékistan, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, qu'il aide à se préparer sur le plan sanitaire et à renforcer leurs moyens aux frontières ; à atténuer les répercussions sociales de la COVID-19 sur les groupes vulnérables ; à améliorer la gestion de la COVID-19 dans le système pénitentiaire ; et à renforcer les moyens dont disposent leurs pouvoirs publics pour fournir des services aux plus vulnérables sans exclure personne. Le 9 juillet 2020, la Directrice exécutive de l'ONUSD s'est adressée aux coordonnateurs résidents et aux membres des équipes de pays des Nations Unies dans le cadre d'un webinaire axé sur les groupes vulnérables qui portait sur la question de la violence à l'égard des femmes et des enfants et sur la situation des usagers de drogues et des détenus.

16. Deux ans après que les États Membres ont approuvé des réformes ambitieuses, le système des Nations Unies pour le développement est mieux placé pour aider les pays à surmonter la crise humanitaire de grande ampleur causée par la COVID-19. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable s'est réuni autour d'un cadre d'action global étayé par un mécanisme de financement interinstitutions conçu spécialement à cet effet. Les coordonnateurs résidents indépendants peuvent mobiliser des ressources et des partenariats des Nations Unies pour faire face à la pandémie, tout en restant fermement axés sur les promesses du Programme 2030. Pour l'ONUSD, une participation active à la réforme du système de développement à tous les niveaux géographiques et thématiques est une priorité depuis le coup

d'envoi de la réforme et dans le cadre de l'action menée pour faire face à la COVID-19. S'appuyant sur les ressources budgétaires mises à sa disposition au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et sur le personnel formé à l'élaboration des plans-cadres de coopération pour le développement durable, l'Office a pu apporter sa valeur ajoutée dans des domaines d'action relevant de son mandat et correspondant à des priorités des gouvernements déterminantes pour le développement durable. L'avenir annonce encore des difficultés, surtout pour mettre en œuvre la réforme au niveau régional, assurer un financement durable du système des coordonnateurs résidents et faire les économies promises. Avec l'appui sans faille des États Membres, l'ONUDC continuera à jouer un rôle actif au sein d'un système des Nations Unies pour le développement plus réactif et intégré.

IV. Détail des résultats obtenus et des activités menées pendant les 12 premiers mois de l'exercice biennal

A. Prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2020-2021

17. Les prévisions révisées concernant tous les types de fonds, avec indication des principaux facteurs de variation et des ajustements apportés, par année, sont présentées dans les tableaux 2 et 3 et à l'annexe II.

Tableau 2

Prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2020-2021

(En millions de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé (2020-2021)	Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts ^a	Budget après actualisation des coûts (2020-2021)	Mesures d'économie	Augmentation/ (diminution) proposée	Prévisions révisées (2020-2021)
A. Fonds destinés à des fins générales						
Postes	5,7	–	5,7	(0,4)	–	5,3
Autres objets de dépense	2,7	–	2,7	(0,1)	0,5	3,1
Total partiel	8,4	–	8,4	(0,5)	0,5	8,4
B. Fonds destinés à des fins spéciales						
Programme contre la drogue	338,3	–	338,3	–	(101,8)	236,6
Programme contre le crime ^b	359,6	–	359,6	–	(27,6)	332,0
Total partiel	697,9	–	697,9	–	(129,3)	568,6
C. Fonds d'appui aux programmes						
Postes	44,7	(0,8)	43,9	(4,0)	(0,3)	39,5
Autres objets de dépense	12,3	–	12,3	(1,6)	1,7	12,5
Total partiel	57,0	(0,8)	56,2	(5,6)	1,4	52,0
D. Budget ordinaire^c	44,5	–	44,5	–	–	44,5
Total	807,8	(0,8)	807,0	(6,0)	(127,5)	673,6

^a Ajustements apportés au titre des fluctuations des taux de change et d'inflation, des coûts standard et des taux de vacance de postes comme suite à l'approbation de taux révisés par l'Assemblée générale en décembre 2019.

^b Y compris le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

^c Y compris les ressources relevant du budget ordinaire approuvées aux chapitres 16 et 23 du budget-programme de 2020 et présentées aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme pour 2021.

Tableau 3
Prévisions de dépenses révisées par année (2020 et 2021)

(En millions de dollars des États-Unis)

	2020			2021		
	Budget approuvé	Prévisions révisées	Augmentation/ (diminution) (en %)	Budget approuvé	Prévisions révisées	Augmentation/ (diminution) (en %)
A. Fonds destinés à des fins générales	4,2	3,9	(6,4)	4,2	4,5	6,1
B. Fonds destinés à des fins spéciales						
Programme contre la drogue	174,5	111,9	(35,9)	163,8	124,7	(23,9)
Programme contre le crime	195,4	155,5	(20,4)	164,2	176,5	7,5
Total partiel	369,9	267,4	(27,7)	328,0	301,1	(8,2)
C. Fonds d'appui aux programmes	28,5	26,3	(7,7)	28,5	25,7	(9,7)
D. Budget ordinaire	22,0	22,6	2,7	21,3	22,0	2,9
Total	424,5	320,2	(24,6)	382,1	353,3	(7,5)

Fonds destinés à des fins spéciales

18. Le montant prévu au titre de l'exécution des programmes est établi à 568,6 millions de dollars, soit 129,3 millions de dollars (18,5 %) de moins que ce qui était inscrit au budget initial (697,9 millions de dollars). Le nouveau montant prévu pour 2020 (267,4 millions de dollars) correspond à une baisse de 27,7 % par rapport au montant initial de 369,9 millions de dollars. Pour 2021, le nouveau montant prévu (301,1 millions de dollars) correspond à une baisse de 8,2 % par rapport au montant initial de 328,0 millions de dollars. Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19, qui diffère d'un pays à l'autre, l'exécution des programmes est suivie de près.

19. La révision à la baisse des prévisions budgétaires au titre des programmes pour l'exercice biennal reflète essentiellement une baisse du volume d'activité en Amérique latine et dans les Caraïbes (montant révisé de 129,9 millions de dollars, contre un montant initial de 249,1 millions de dollars) due au ralentissement de l'exécution des projets de développement alternatif financés par le Gouvernement colombien, à la mondialisation du programme d'intégration au Mexique et aux progrès plus lents que prévu de la réforme de la procédure pénale au Panama, qui découlent eux-mêmes des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19 et de la diminution du montant des contributions versées par les États Membres ou du retard pris dans leur versement. Un nouveau projet de renforcement des capacités institutionnelles colombiennes de lutte contre la déforestation illégale a démarré en Colombie en 2020.

20. Pour l'Afrique et le Moyen-Orient, les prévisions indiquent une baisse du volume des activités menées au titre des programmes à hauteur de 17,4 millions de dollars (avec un montant révisé de 91,0 millions de dollars, contre un montant initial de 108,4 millions de dollars), qui s'explique essentiellement par le report d'activités menées dans le cadre du programme visant à assurer une meilleure gestion des migrations dans les pays arabes et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic en Afrique de l'Est, ainsi que par un ralentissement de la mise

en œuvre, au Nigéria, du projet de lutte contre la drogue et contre la criminalité organisée qui en découle, à cause des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

21. Les prévisions pour l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Asie occidentale et centrale et l'Europe sont les mêmes que dans le budget initial pour 2020-2021, quelques changements étant toutefois prévus pour certains pays et programmes régionaux.

22. Le montant prévu au titre des programmes mondiaux gérés depuis le siège (à Vienne) affiche une augmentation de 9,3 millions de dollars (avec un montant révisé de 257,1 millions de dollars, contre un montant initial de 247,8 millions de dollars), qui s'explique essentiellement par une intensification des activités dans le cadre de la lutte contre le trafic transnational illicite d'armes et du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme. On trouvera à l'annexe I des informations détaillées sur l'affectation des contributions volontaires destinées à des fins spéciales, par région géographique et domaine d'activité.

Fonds d'appui aux programmes

23. Les prévisions de dépenses d'appui aux programmes ont été ramenées à 52,0 millions de dollars, en raison de l'actualisation des coûts (0,8 million de dollars), d'économies (5,6 millions de dollars) – expliquées au tableau 7 – et d'autres besoins (1,4 million de dollars). Les économies, qui résultent de la vacance de certains postes et du report des recrutements, permettront à l'ONUDC de financer des services d'appui juridique et de conseil, l'augmentation des coûts centraux au titre d'Umoja (1,3 million de dollars), des dépenses urgentes à engager dans le domaine de l'étude, de l'analyse des tendances et de la criminalistique (0,1 million de dollars) et le redéploiement de ressources auparavant allouées aux opérations du siège vers celles des bureaux extérieurs (0,2 million de dollars).

Tableau 4

Fonds d'appui aux programmes : prévisions de dépenses révisées, par principal domaine de travail

(En millions de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé (2020-2021)	Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts	Mesures d'économie	Augmentation/ (diminution) proposée	Prévisions révisées (2020-2021)
A. Direction exécutive et administration	4,6	–	(0,5)	–	4,1
B. Programme de travail					
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	2,0	–	–	–	1,9
Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	0,3	–	–	–	0,3
Lutte contre la corruption	0,6	–	–	–	0,6
Prévention du terrorisme	0,2	–	–	–	0,2
Justice	–	–	–	–	–
Étude, analyse des tendances et criminalistique	1,5	–	–	0,1	1,6
Appui en matière de politiques	5,7	–	(0,4)	–	5,3
Coopération technique et appui opérationnel (siège)	6,9	(0,1)	(0,5)	(0,2)	6,1
Coopération technique et appui opérationnel (bureaux extérieurs)	6,7	(0,1)	(0,5)	0,2	6,2
Total partiel (programme de travail)	23,9	(0,3)	(1,5)	0,1	22,2

	Budget approuvé (2020-2021)	Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts	Mesures d'économie	Augmentation/ (diminution) proposée	Prévisions révisées (2020-2021)
C. Appui aux programmes					
Division de la gestion	23,1	(0,5)	(2,8)	–	19,8
Autres services généraux ^a	5,5	–	(0,8)	1,3	5,9
Total partiel (appui aux programmes)	28,5	(0,5)	(3,6)	1,3	25,7
Total	57,0	(0,8)	(5,6)	1,4	52,0

^a Inclut les ressources destinées à Umoja, au Comité des commissaires aux comptes et au Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat

24. Les prévisions de dépenses d'appui aux programmes ont été réévaluées à 26,3 millions de dollars pour 2020 et à 25,7 millions de dollars pour 2021. La baisse de 2,2 millions de dollars (7,7 %) des prévisions pour 2020 s'explique par : a) une actualisation des coûts de 0,4 million de dollars ; b) une économie de 2,7 millions de dollars résultant du report des recrutements et de la non-utilisation de la réserve pour imprévus (0,5 million de dollars) ; c) une économie de 0,5 million de dollars au titre de la formation en présentiel dans Umoja, des voyages et des fournitures de bureau, due à la pandémie de COVID-19 ; d) une augmentation de 0,1 million de dollars au titre du recrutement de personnel temporaire chargé d'aider les États Membres à lutter contre les flux financiers illicites liés au produit du crime par l'élaboration de politiques cohérentes aux niveaux national, régional et international ; et e) une augmentation de 1,3 million de dollars des coûts centraux au titre d'Umoja.

25. Compte tenu de la baisse prévue des recettes d'appui aux programmes en 2020-2021 et de la profonde incertitude liée à l'évolution de la COVID-19, les prévisions de dépenses d'appui aux programmes pour 2021 ont été, par prudence, réduites de 2,8 millions de dollars (9,8 %). Cette réduction correspond à une actualisation des coûts (0,4 million de dollars) et à la suspension provisoire du recrutement (2,4 millions de dollars).

Tableau 5

Fonds d'appui aux programmes : prévisions de dépenses révisées, par principal domaine de travail et par année (2020 et 2021)

(En millions de dollars des États-Unis)

	2020			2021		
	Budget approuvé	Prévisions révisées	Augmentation/ (diminution) (en %)	Budget approuvé	Prévisions révisées	Augmentation/ (diminution) (en %)
A. Direction exécutive et administration	2,3	2,1	(8,4)	2,3	2,0	(15,3)
B. Programme de travail						
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	1,0	0,9	(5,7)	1,0	1,0	(1,4)
Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	0,2	0,1	(16,5)	0,2	0,2	(3,8)
Lutte contre la corruption	0,3	0,3	1,1	0,3	0,3	1,1
Prévention du terrorisme	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	(0,2)
Étude, analyse des tendances et criminalistique	0,9	0,9	(1,3)	0,6	0,7	14,7
Appui en matière de politiques	2,8	2,6	(6,8)	2,9	2,7	(6,8)

	2020			2021		
	Budget approuvé	Prévisions révisées	Augmentation/ (diminution) (en %)	Budget approuvé	Prévisions révisées	Augmentation/ (diminution) (en %)
Coopération technique et appui opérationnel (siège)	3,4	3,0	(12,9)	3,5	3,2	(9,5)
Coopération technique et appui opérationnel (bureaux extérieurs)	3,3	2,9	(12,5)	3,4	3,4	(1,7)
Total partiel	12,0	10,8	(9,5)	11,9	11,4	(4,3)
C. Fonds d'appui aux programmes						
Division de la gestion	11,4	9,8	(13,7)	11,7	10,0	(14,7)
Autres services généraux ^a	2,9	3,6	24,2	2,6	2,4	(7,9)
Total partiel	14,2	13,4	(6,0)	14,3	12,4	(13,5)
Total	28,5	26,3	(7,7)	28,5	25,7	(9,8)

^a Inclut les ressources destinées à Umoja, au Comité des commissaires aux comptes et au Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat.

Fonds destinés à des fins générales

26. Le montant prévu des dépenses au titre des fonds destinés à des fins générales a été maintenu à 8,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2020-2021. L'économie de 0,4 million de dollars réalisée dans les domaines de l'appui aux politiques (Bureau de liaison de New York) et de la recherche en raison du report des recrutements en 2020 devrait permettre de financer le recrutement de personnel temporaire spécialisé pour la mise au point d'initiatives visant à lutter contre les nouvelles formes de criminalité et les nouvelles menaces pour la sécurité en 2020 et 2021.

Tableau 6

Fonds destinés à des fins générales : prévisions de dépenses révisées, par principal domaine de travail

(En millions de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé (2020-2021)	Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts	Mesures d'économie	Augmentation/ (diminution) proposée	Prévisions révisées (2020-2021)
A. Direction exécutive et administration	0,4	–	–	–	0,4
B. Programme de travail					
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	0,5	–	–	–	0,5
Justice	0,4	–	–	–	0,3
Étude, analyse des tendances et criminalistique	3,5	(0,1)	(0,2)	0,4	3,7
Appui en matière de politiques	1,5	0,1	(0,2)	–	1,4
Coopération technique et appui opérationnel (bureaux extérieurs)	2,1	–	–	–	2,1
Total partiel (programme de travail)	8,0	–	(0,4)	0,4	8,0
Total	8,4	–	(0,4)	0,4	8,4

Incidences pour chaque fonds

27. S'agissant du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, la Commission des stupéfiants est invitée à entériner les prévisions révisées concernant les fonds destinés à des fins spéciales, d'un montant total de 236,6 millions de dollars, soit 101,8 millions de dollars de moins que celui des prévisions qu'elle avait entérinées dans sa résolution 62/9. Elle est également invitée à entériner les prévisions révisées concernant les fonds d'appui aux programmes, d'un montant de 26,3 millions de dollars (en baisse de 1,9 million de dollars), et à approuver celles concernant les fonds destinés à des fins générales, d'un montant de 5,0 millions de dollars (en hausse de 0,2 million de dollars).

28. S'agissant du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est invitée à entériner les prévisions révisées concernant les fonds destinés à des fins spéciales, d'un montant total de 332,0 millions de dollars, soit 27,6 millions de dollars de moins que celui des prévisions qu'elle avait entérinées dans sa résolution 28/4. Elle est également invitée à entériner les prévisions révisées concernant les fonds d'appui aux programmes, d'un montant de 25,7 millions de dollars (en baisse de 3,1 millions de dollars), et à approuver celles concernant les fonds destinés à des fins générales, d'un montant de 3,4 millions de dollars (en baisse de 0,2 million de dollars).

B. Examen du modèle de financement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

29. Donnant suite à la demande que lui ont adressée les Commissions dans leurs résolutions 62/9 et 28/4, l'ONUDC a examiné l'utilisation et l'allocation des fonds d'appui aux programmes et étudié des propositions en faveur d'une utilisation plus souple et plus efficace de ces fonds au siège et sur le terrain, s'il y avait lieu. Les fonds d'appui aux programmes servent à financer les coûts indirects se rapportant aux activités financées au moyen de contributions extrabudgétaires. Ces coûts indirects ne peuvent être imputés catégoriquement à des activités, projets ou programmes précis. Plafonnés à 13 %, conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, ils servent à apporter un appui indirect dans les domaines suivants : administration centrale, administration du programme central et des secteurs, prestation d'autres services internes et externes (y compris des initiatives du Secrétariat), et prestation de services aux programmes de secteurs. L'ONUDC a aussi examiné la manière dont la politique du Secrétariat relative aux fonds d'appui aux programmes était appliquée dans d'autres entités du Secrétariat, notamment les entités du Siège, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), et il a conclu que toutes les entités du Secrétariat suivaient les mêmes principes : les fonds d'appui aux programmes servent pour l'essentiel à financer des activités apportant un appui indirect (administration centrale, contrôle interne et externe et initiatives menées à l'échelle de l'Organisation), tandis qu'une plus petite part de ces fonds est allouée, d'une part, aux bureaux fonctionnels, pour financer des services utiles à l'ensemble de l'institution (services aux programmes de secteurs tels que la planification centrale, la mobilisation de ressources, les relations avec les donateurs, le suivi, l'évaluation, l'établissement de rapports et l'élaboration de programmes), et d'autre part, à l'administration du programme central et des secteurs.

30. L'examen de l'utilisation et de l'allocation des fonds d'appui aux programmes devrait aussi prendre en compte les autres sources extrabudgétaires de financement de l'ONUDC, à savoir les fonds destinés à des fins générales et les fonds destinés à des fins spéciales, qui représentent respectivement 1,3 % et 90,4 % des ressources extrabudgétaires de l'ONUDC. Le budget des fonds d'appui aux programmes ne représente qu'une fraction (8,3 %) des ressources extrabudgétaires de l'ONUDC. L'examen du modèle de financement de l'ONUDC continue à faire l'objet de débats

internes. L'ONU DC contrôle également la structure de ses coûts et de ses bureaux extérieurs par rapport aux besoins découlant de ses programmes, et affine son système de recouvrement intégral des coûts afin de renforcer la transparence des activités de ses mécanismes de recouvrement. Il étudie différentes options, notamment l'allocation de fonds destinés à des fins générales à des domaines d'importance stratégique, la possibilité de réaliser des économies et des gains d'efficacité à long terme, au siège et dans les bureaux extérieurs, au titre de toutes les sources de financement, et la possibilité d'allouer une part plus importante des fonds d'appui aux programmes aux bureaux extérieurs compte tenu du rôle important qu'ils jouent dans l'exécution des programmes de l'ONU DC. En outre, il est envisagé d'examiner des moyens d'augmenter les ressources de base et les fonds destinés à des fins génériques. Compte tenu de la COVID-19 et de la baisse du volume d'activité et des recettes d'appui aux programmes qu'elle a occasionnée, il n'a pas été possible d'apporter d'ajustements importants au budget au titre des fonds destinés à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes pour 2021. À l'avenir, l'examen du modèle de financement de l'ONU DC devrait également être associé à la stratégie de l'ONU DC, qui est en cours d'élaboration. En 2021, l'ONU DC aura à cœur : a) de vérifier l'utilisation des sources de financement par rapport aux fins auxquelles elles étaient destinées ; b) de repérer des gains d'efficacité et des économies possibles ; c) de recenser les domaines d'activité prioritaires qui correspondent à sa stratégie. Les résultats de cet examen seront présentés aux États Membres en juin 2021. Une fois que ces derniers les auront examinés et en auront débattu, les résultats seront inscrits dans le budget consolidé pour l'exercice biennal 2022-2023, qui sera présenté aux États Membres en décembre 2021 pour qu'ils l'approuvent.

C. Mesures d'économie

31. Les difficultés soulevées par la pandémie de COVID-19, qui évolue à des rythmes différents d'un pays à l'autre, ont mis à mal l'exécution des programmes de l'ONU DC. La révision à la baisse du volume d'activités prévu au titre des programmes pour 2020-2021 s'est répercutée sur les recettes prévues au titre de l'appui aux programmes. Pour atténuer le déficit (recettes/dépenses) attendu des fonds d'appui aux programmes, l'ONU DC a adopté des mesures d'économie au titre de postes de dépenses tels que les voyages, les cours et l'acquisition de fournitures et de matériel, ainsi qu'une mesure de report des recrutements, notamment leur suspension temporaire (voir par. 24 et 25).

32. Au titre des fonds destinés à des fins générales, l'ONU DC a comptabilisé une économie de 0,4 million de dollars résultant du report des recrutements dans les domaines de l'appui aux politiques et de la recherche (voir par. 26).

33. Dans les bureaux extérieurs, une économie de 1,0 million de dollars a été faite grâce au report des recrutements, à la suppression de postes et à la réduction du volume d'activités résultant de la pandémie de COVID-19. Les économies les plus importantes ont été déclarées par les bureaux de pays en Colombie (0,3 million de dollars), en Afghanistan (0,2 million de dollars), dans l'État plurinational de Bolivie (0,2 million de dollars), au Panama (0,2 million de dollars) et en Thaïlande (0,2 million de dollars), contrebalancées par de légères augmentations dans d'autres bureaux.

Tableau 7

Mesures d'économie en 2020-2021

(En millions de dollars des États-Unis)

		<i>Montant</i>
A. Siège		
Fonds destinés à des fins générales	Report des recrutements	0,4

		<i>Montant</i>
Fonds d'appui aux programmes	Report – y compris suspension temporaire – des recrutements	4,6
	Réduction du volume d'activités résultant de la pandémie de COVID-19	1,0
Total partiel		6,0
B. Bureaux extérieurs		
Coûts directs (recouvrement intégral des coûts)	Report des recrutements, suppression de postes et autres changements concernant le personnel	0,8
	Réduction du volume d'activités résultant en partie de la pandémie de COVID-19	0,2
Total partiel		1,0
Total		7,0

D. Soldes des fonds

34. Le tableau 1 indique le solde des différents types de fonds dont les réserves non soumises à restriction, qui représentent le total des soldes des fonds destinés à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes, s'élèvent à 49,7 millions de dollars. Il convient de noter que le montant des prestations payables au personnel après la cessation de service a été déduit du montant de ces réserves, conformément aux principes concernant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public. Les politiques financières de l'ONU exigent de maintenir le montant des réserves à 15 % des dépenses annuelles qu'il est prévu d'imputer sur les fonds destinés à des fins générales et spéciales, et à 20 % de celles qu'il est prévu d'imputer sur les fonds d'appui aux programmes. Considérant le montant annuel moyen des dépenses (314,5 millions de dollars) prévu pour l'exercice biennal en cours, il aurait fallu que l'ONUDC dispose de réserves d'un montant de 48,5 millions de dollars pour respecter pleinement cette règle. Comme il disposait, au début de l'exercice biennal, de réserves non soumises à restriction d'un montant de 50,4 millions de dollars au titre des fonds destinés à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes, l'ONUDC atteint tout juste cet objectif. Un déficit de 1,5 million de dollars étant prévu au titre des fonds d'appui aux programmes, les réserves sont surveillées de près pour permettre à l'Office d'assurer la continuité de ses activités. La situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est récapitulée à l'annexe IV.

V. Réforme du mode de gestion de l'Organisation des Nations Unies

35. L'ONUDC appuie sans réserve la réforme du mode de gestion de l'ONU approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/266 B](#), intitulée « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies », et dans sa résolution [72/303](#), intitulée « Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ».

Amélioration du système de délégation de pouvoirs

36. Dans sa résolution [72/266 B](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de mettre en place un système de délégation de pouvoirs clair, simple et transparent afin d'assurer la correspondance entre attributions et responsabilité. En janvier 2019, le Directeur exécutif de l'ONUDC a reçu une délégation de pouvoirs du Secrétaire général et il a, à son tour, délégué ces pouvoirs à ses directeurs de

programme. Pour améliorer le respect du principe de responsabilité et des principes directeurs publiés par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, l'ONUDC contrôle les délégations de pouvoirs émises et leur application. Les décisions discrétionnaires prises dans le domaine des ressources humaines sont signalées au Département, qui veille à ce qu'elles soient appliquées de manière cohérente, juste et équitable dans l'ensemble du Secrétariat. En mai 2020, l'ONUDC a délégué des pouvoirs d'achat à ses bureaux extérieurs. L'ONUDC a également participé à un examen de la politique en vigueur et des instruments associés pour combler les lacunes et remédier aux problèmes signalés par les parties prenantes à l'issue de la première année d'application. L'ONUDC contrôle régulièrement les tableaux de bord élaborés par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, qui comparent les informations concernant l'ONUDC à un ensemble type d'indicateurs clefs de performance, et il procède à des examens de la gestion.

Adoption d'un dispositif de contrôle interne

37. Dans sa résolution 72/266 B, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de prendre des mesures complémentaires pour garantir l'efficacité opérationnelle et la solidité des procédures de contrôle interne, afin de renforcer l'application du principe de responsabilité. En réponse à cette demande, l'ONUDC a participé à la mise en service de la déclaration relative au contrôle interne à l'échelle du Secrétariat. Ainsi, a) il aide à l'élaboration et à la conception d'outils institutionnels essentiels permettant d'évaluer l'état et l'efficacité des dispositifs de contrôle interne ; et b) il teste et applique les listes de contrôle pour l'auto-évaluation fondées sur des données factuelles et les déclarations d'assurance, qui sont les deux principaux outils d'assurance que le Directeur exécutif doit signer chaque année, facilitant la signature de la déclaration relative au contrôle interne par le Secrétaire général. La première déclaration relative au contrôle interne se rapportant à l'ensemble des opérations menées par le Secrétariat de l'ONU en 2020 devrait être publiée le 31 mars 2021 au plus tard, après que tous les chefs d'entités auront présenté les listes de contrôle pour l'auto-évaluation et les déclarations d'assurance signées.

Renforcement de la gestion axée sur les résultats

38. Le Secrétaire général a insisté sur sa détermination à renforcer la culture de responsabilité au sein du Secrétariat. Les mesures prises pour y parvenir consistent notamment à renforcer l'application de la gestion axée sur les résultats, à s'employer plus activement à atteindre les objectifs de l'Organisation et à centrer l'action du Secrétariat moins sur les apports et les produits que sur les résultats, sur l'identification précoce et la gestion des risques et sur une gestion adaptative des programmes, en s'inspirant des recommandations formulées par les organes de contrôle et issues des évaluations. L'ONUDC a redoublé d'efforts pour renforcer l'adhésion à ces principes et intégrer la gestion axée sur les résultats à l'ensemble de ses programmes. Ces efforts ont permis d'améliorer les mécanismes de suivi et de communication de l'information, garantissant ainsi une responsabilité et une transparence accrues. L'ONUDC a également fait examiner par des pairs son mode de gestion axée sur les résultats à une période de changement stratégique et de réforme dans le système des Nations Unies. Cette réforme a eu de lourdes incidences sur la manière dont l'Office gère les résultats, en particulier sur la manière dont il aide les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et intègre les objectifs de développement durable à ses programmes et projets tout en veillant à l'exécution effective de ses mandats essentiels. L'ONUDC s'emploie actuellement à élaborer une stratégie institutionnelle globale et il engagera une concertation avec les États Membres sur ce sujet. Le Groupe de la planification stratégique et des questions interorganisations a mené, en coopération avec d'autres entités de l'ONUDC, plusieurs activités visant à aider le personnel en poste au siège et dans les bureaux extérieurs à approfondir ses connaissances et ses compétences en matière de gestion axée sur les résultats, notamment en élaborant un cours interactif en ligne. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'Office a commencé à

rationaliser ses processus internes pour pouvoir répondre rapidement à de nouveaux besoins.

39. Par l'intermédiaire de la Section de l'évaluation indépendante, l'ONUDC a procédé à des métasynthèses, utilisant les résultats consolidés des contrôles internes et des évaluations indépendantes pour fournir des informations à l'équipe de direction et aux États Membres sur des questions essentielles. En outre, la Section de l'évaluation indépendante tient l'équipe de direction régulièrement informée de l'application des recommandations. Elle propose aussi aux directeurs de programme et de projet un renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation. Par ailleurs, l'application novatrice de gestion des évaluations, *Unite Evaluations*, a été mise en service à l'ONUDC et le Bureau des services de contrôle interne l'a saluée comme une pratique exemplaire et pour sa capacité à regrouper les résultats des évaluations par objectif de développement durable. Dans le contexte de la COVID-19, la Section de l'évaluation indépendante continue, en concertation permanente avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, à promouvoir l'utilisation de méthodes et de stratégies d'évaluation nouvelles et novatrices pour surmonter des obstacles inédits. Elle continue aussi à augmenter les investissements qu'elle consacre au renforcement des capacités internes et externes et à l'élaboration de métasynthèses axées sur des sujets de fond et des questions stratégiques pour permettre une meilleure prise de décision à tous les niveaux.

40. Les directeurs des bureaux fonctionnels de l'ONUDC en poste au siège et sur le terrain élaborent de plus en plus des théories du changement qui se traduisent ensuite par des cadres logiques plus solides. Par ailleurs, les sections régionales sont les premières à élaborer des documents sur une ambition stratégique régionale, conformément à la stratégie institutionnelle. Grâce à un contrôle à plusieurs niveaux et à l'appui fourni en interne par le Groupe de la planification stratégique et des questions interorganisations, chaque division fonctionnelle tente de faire appliquer de manière cohérente les principes de la gestion axée sur les résultats : suivi des progrès accomplis, communication de l'information centrée sur les résultats concrets et sur les résultats de plus haut niveau, recensement des enseignements à retenir et adoption de mesures correctives permettant une amélioration constante.

Gestion des risques institutionnels : consolidation de l'inventaire des risques et des fraudes et progrès accomplis sur le terrain

41. Une des priorités du Secrétaire général est de renforcer la gestion des risques institutionnels pour renforcer le cadre de programmation et de contrôle, afin de permettre une plus grande délégation de pouvoirs ainsi qu'une souplesse et une efficacité accrues dans l'organisation. En 2019, dans le cadre d'un processus participatif auquel ont pris part toutes les divisions, l'ONUDC a évalué ses principaux risques de fraude et de corruption et dressé un inventaire de ces risques qui s'articulait autour de trois grands axes : l'influence politique exercée sur la communication d'informations relatives à l'exécution des programmes, la compromission de l'intégrité du personnel et les conflits d'intérêts, et l'inefficacité du contrôle et du suivi des transactions de partenaires extérieurs. Cet inventaire des risques repose sur le modèle élaboré par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. En novembre 2019, le Comité exécutif de l'ONUV/ONUDC (équipe de direction) a adopté l'inventaire des risques et les plans de traitement et d'intervention correspondants et les a intégrés à l'inventaire plus vaste des risques institutionnels.

42. Début 2020, les bureaux extérieurs de l'ONUDC ont entrepris l'examen de leurs inventaires des risques et des plans de traitement correspondants en vue de les actualiser. Ces examens, menés chaque année depuis 2015, sont considérés comme une pratique exemplaire par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. En outre, des mesures ont été entreprises fin 2019 pour multiplier les passerelles entre gestion des risques et gestion des programmes, c'est-à-dire entre l'inventaire des risques de l'ONUV/ONUDC et les plans de traitement correspondants, d'une part, et les matrices des risques liés aux programmes et aux projets, d'autre part.

43. Dans la continuité du processus engagé par le Secrétariat de l'ONU, l'ONUSDC a entrepris, courant 2020, d'examiner son cadre de gestion des risques institutionnels afin de l'actualiser et d'y prendre en compte la nouvelle stratégie institutionnelle que doit élaborer la Directrice exécutive.

Umoja

44. Les principales activités de déploiement de 2020-2021 ont été et continueront d'être axées sur l'exécution de la solution de contributions volontaires du module Umoja-Extension 2, qui est censée simplifier et intégrer les processus dans les domaines suivants : a) planification stratégique, élaboration du budget et gestion de la performance, notamment la gestion stratégique et la gestion de programmes et de projets ; b) mobilisation de fonds et gestion des relations avec les donateurs ; et c) gestion des partenaires d'exécution. L'ONUSDC met au point des plans concernant les principales activités de déploiement que sont les essais, la gestion du changement, les communications, la formation, l'assistance rapprochée, les transitions et le traitement et la conversion des données, conformément aux plans de déploiement et aux tâches d'ensemble du Siège de l'ONU. Ces plans prévoient aussi des mesures pour repositionner les cadres, les processus, les procédures et les tâches de l'ONUSDC qui se trouvent modifiés par la mise en service d'Umoja-Extension 2.

45. À cette fin, l'ONUV et l'ONUSDC ont déjà créé un forum permanent de spécialistes des processus issus de toutes les divisions, lequel travaille régulièrement en liaison avec le Siège sur les questions liées à la fonctionnalité, à l'intégration et au déploiement d'Umoja-Extension 2. Des tableaux de bord complémentaires destinés à aider encore mieux les directeurs de projet ou de programme et à automatiser le regroupement de données sont également en cours d'élaboration. En outre, pour compléter cette solution globale, un dispositif amélioré d'appui aux clients est en cours de déploiement. Ces mesures visent à améliorer la souplesse et l'efficacité de l'organisation de l'Office en exploitant les avantages d'un progiciel de gestion intégrée tant dans la gestion de programmes que dans les tâches administratives.

VI. Conclusions

46. Sur la base des hypothèses retenues mi-2020 concernant l'exécution des programmes et dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'ONUSDC a révisé ses prévisions en matière d'assistance technique pour qu'elles correspondent mieux à la réalité de ce milieu d'exercice biennal. Les prévisions d'utilisation des fonds destinés à des fins spéciales ont été ramenées à 568,6 millions de dollars et pourraient être de nouveau révisées au gré de l'évolution de la pandémie. Les prévisions de dépenses d'appui aux programmes ont été ramenées à 52,0 millions de dollars, afin d'atténuer les risques de dépassement budgétaire liés au ralentissement attendu de l'exécution des programmes. Le montant des fonds destinés à des fins générales a été maintenu à 8,4 millions de dollars, suivant l'hypothèse selon laquelle les recettes attendues seraient effectivement perçues.

47. L'ONUSDC participe pleinement aux réformes de l'ONU.

48. L'ONUSDC continue de solliciter le soutien des États Membres, qu'il invite à assurer un versement continu et prévisible de contributions à des fins générales.

49. Les textes des projets de résolution proposés sont présentés aux annexes VI et VII.

Annexe I

Affectation des contributions volontaires destinées à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021

1. Le tableau figurant plus bas présente, par thème, par région, par division de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et par fonds, le financement du programme de travail des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 assuré par des contributions volontaires destinées à des fins spéciales, lesquelles ont diminué de 34,0 millions de dollars (5,6 %), passant de 602,5 millions de dollars en 2018-2019 à 568,6 millions de dollars en 2020-2021. L'analyse ci-dessous est présentée par région, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant demandé que l'ONUDC suive attentivement l'évolution des besoins sur le plan géographique.

2. En Afrique et au Moyen-Orient, le montant total du budget alloué au portefeuille de programmes devrait diminuer de 1,3 million de dollars (1,4 %), en passant de 92,3 millions de dollars en 2018-2019 à 91,0 millions de dollars en 2020-2021. Les bureaux extérieurs de la région aideront les États Membres à lutter contre les effets de la pandémie de COVID-19, en particulier la corruption à laquelle donnent lieu les aides économiques, le surpeuplement des prisons et les produits médicaux falsifiés, et à venir au secours des populations vulnérables, notamment les victimes de violence fondée sur le genre. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'ONUDC continue à développer ses activités, en mettant l'accent sur la lutte contre la criminalité organisée – traite des personnes, trafic illicite de personnes migrantes, trafic de drogues et autres formes de criminalité organisée en lien avec des groupes terroristes –, sur la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, ainsi que sur la cybercriminalité et la criminalistique. Dans cette région, le portefeuille de programmes le plus important concerne encore la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes, et dans le cadre du projet pluriannuel, des travaux ont commencé pour démanteler les réseaux criminels opérant en Afrique du Nord. En Iraq, les initiatives viseront à perturber les opérations menées par les terroristes et les criminels organisés, à renforcer le système de justice pénale et à combattre la corruption. En Algérie, un bureau de programme a été créé pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes. L'ONUDC envisage de développer les activités qu'il mène au Soudan dans le domaine de la lutte anticorruption et étudie les possibilités d'agir dans le cadre de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, qui vient d'être créée.

3. En Afrique de l'Est, l'ONUDC mène des programmes complets qui portent sur la criminalité économique, la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, les réformes de la justice pénale, le VIH/sida et la prévention de la toxicomanie. Les États Membres reçoivent aussi un appui pour combattre la criminalité maritime dans la Corne de l'Afrique. La deuxième phase du programme régional visant à assurer une meilleure gestion des migrations a débuté en 2020. Au Kenya, l'ONUDC continue à mettre en œuvre un programme de promotion de l'accès à la justice. En Érythrée, il s'emploie à renforcer l'administration de la justice. Il a ouvert, en Ouganda, un bureau de programme chargé de la prévention de l'extrémisme violent en milieu carcéral, et intensifié sa coopération avec l'Éthiopie et l'Union africaine. En Afrique australe, l'Office continue à aider les États Membres dans les domaines suivants : réforme du système pénitentiaire, violence fondée sur le genre, traite des personnes et trafic illicite de personnes migrantes, corruption, criminalité liée aux espèces sauvages, VIH/sida et blanchiment d'argent. En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il met en œuvre un programme de gestion des migrations pour l'Afrique australe. L'ONUDC continuera à renforcer les mesures prises par la Namibie pour lutter contre la violence fondée sur le genre. Au Mozambique, il intensifiera son action pour prévenir la corruption et le terrorisme.

En Afrique de l'Ouest, il continue d'agir dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, de la justice pénale, du contrôle aux frontières, de la lutte anticorruption, du trafic de drogues et de la toxicomanie, de la criminalité maritime et de la traite des personnes, et il développera son portefeuille de programmes concernant les espèces sauvages et la cybercriminalité. En collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'ONUSUD aide les femmes, architectes de la paix et agentes du changement, à la frontière entre le Mali et le Niger. En Guinée-Bissau, de nouvelles initiatives visent à faire appliquer le plan national qui vient d'être adopté, dans la perspective de la dissolution prévue du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. L'ONUSUD continuera à suivre et évaluer l'état d'avancement de l'application de la Déclaration des pays du G5 Sahel sur la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent au Sahel. Au Nigéria, il donnera le coup d'envoi de nouvelles activités, notamment sur la criminalité liée aux espèces sauvages. L'ONUSUD continuera à intensifier ses relations avec les missions de maintien de la paix, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, en renouvelant ses partenariats et en faisant évoluer ses portefeuilles d'activités. Dans le cadre du Projet de communication aéroportuaire, un groupement tactique sera créé en Mauritanie, au Niger et au Tchad, et le Projet sera étendu à l'Afrique de l'Est et à la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Iraq, Liban et Soudan).

4. En Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, le montant du budget alloué au portefeuille de programmes devrait augmenter de 1,0 million de dollars (3,0 %), en passant de 34,0 millions de dollars en 2018-2019 à 35,0 millions de dollars en 2020-2021. En Asie du Sud-Est, l'ONUSUD continuera à mener des réformes sur le plan stratégique et législatif et à approfondir les partenariats en place, surtout dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, tout en prenant en compte les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Il favorisera aussi la coopération régionale, notamment en renforçant son réseau de bureaux frontaliers de liaison et dans le cadre du mémorandum d'accord sur le contrôle des drogues dans le bassin du Mékong. Un bureau de programme devrait ouvrir en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2021, et l'ONUSUD exploitera les perspectives de croissance en Indonésie, au Myanmar et dans d'autres pays. Le programme régional pour l'Asie du Sud-Est et les programmes de pays pour l'Indonésie et le Myanmar ont été prolongés jusqu'à la fin de 2021. En Asie du Sud, les donateurs seront sollicités pour renforcer leur soutien au Programme régional de l'ONUSUD (2018-2021), surtout dans les domaines de la réforme de la justice, de la cybercriminalité, de la gestion des frontières, de la coopération contre la criminalité transnationale organisée et de la prévention du terrorisme. L'ONUSUD continuera aussi à développer son programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, basé à Colombo, et mettra en place de nouveaux programmes dans d'autres pays importants de la région.

5. En Asie occidentale et en Asie centrale, le montant du budget alloué au portefeuille de programmes devrait diminuer de 6,8 millions de dollars (11,6 %), en passant de 58,6 millions de dollars en 2018-2019 à 51,8 millions de dollars en 2020-2021, en partie à cause de la pandémie de COVID-19. Conformément au plan d'action intitulé « Approche concertée à l'échelle de l'ONUSUD pour l'Europe et l'Asie occidentale et centrale », l'Office continuera de collaborer étroitement avec ses homologues pour lutter de manière globale contre les problèmes les plus pressants en lien avec les drogues, la criminalité et le terrorisme. De nouvelles initiatives de coopération technique sont prévues dans la perspective de l'ouverture de couloirs commerciaux et de couloirs de transit en Asie occidentale et en Asie centrale, qui constitueront pour les organisations criminelles transnationales autant de nouvelles infrastructures et de nouveaux réseaux à exploiter pour se livrer à des trafics, y compris de drogues et de substances réglementées. L'ONUSUD s'emploie actuellement à mettre au point le prochain cycle de programmes de l'Asie occidentale et de l'Asie centrale pour la période 2021-2025. Ces programmes seront harmonisés avec la nouvelle stratégie de l'ONUSUD et prendront en compte les conclusions et

recommandations issues de la version finale de l'évaluation groupée indépendante des programmes de la région.

6. En Europe orientale et en Europe du Sud-Est, le montant du budget alloué au portefeuille de programmes devrait augmenter de 0,8 million de dollars (29,1 %), en passant de 2,9 millions de dollars en 2018-2019 à 3,7 millions de dollars en 2020-2021. Ces activités portent notamment sur le contrôle des conteneurs, la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes, ainsi que la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida. Le nouveau partenariat établi avec l'Union européenne devrait permettre d'améliorer la gouvernance en matière de sécurité et de mener de nouveaux travaux d'évaluation dans le cadre du programme régional pour l'Europe du Sud-Est. Axé sur les objectifs généraux de la lutte contre la criminalité dans le monde, ce programme met ses services consultatifs et son assistance technique au service de la lutte contre le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan, conformément à l'approche concertée à l'échelle de l'ONUDC pour l'Europe et l'Asie occidentale et centrale. Dans ce cadre, l'Office continue d'accompagner les pays de la région engagés dans le processus de préadhésion à l'Union européenne. En Europe orientale, les interventions menées dans le cadre des programmes, en particulier dans les domaines de la cybercriminalité et de la prévention de la toxicomanie, peuvent encore être développées.

7. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le montant du budget alloué au portefeuille de programmes devrait diminuer de 39,2 millions de dollars (23,2 %), en passant de 169 millions de dollars en 2018-2019 à 129,9 millions de dollars en 2020-2021. Cette diminution s'explique essentiellement par les répercussions de la COVID-19 sur l'exécution des activités dans la région et par la réduction des contributions versées par des États Membres (Colombie, Mexique et Panama) ou le retard pris dans leur versement. En Colombie, une coopération spécialisée se poursuit sur des questions en lien avec un développement alternatif ciblé. L'ONUDC continue de diversifier l'appui qu'il apporte aux autorités colombiennes, qui se manifeste notamment dans les domaines de l'exploitation forestière et minière illégales, de la corruption, de la justice pénale et de la traite des personnes. Dans l'État plurinational de Bolivie, le portefeuille de projets devrait s'élargir à d'autres domaines que celui – classique – du contrôle des drogues (surveillance des cultures illicites, réduction de l'offre et de la demande de drogues, contrôle aux frontières et coopération régionale), en s'enrichissant de nouvelles initiatives portant sur la déontologie et l'intégrité dans le système judiciaire, la transparence des institutions et la participation des citoyens à la gouvernance locale. Le Bureau de pays de l'ONUDC au Pérou prévoit un élargissement de son portefeuille de projets par rapport à 2018-2019, en particulier dans les domaines du contrôle des drogues, de la criminalité organisée, de la corruption et de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Les travaux menés dans tous ces domaines ont été intensifiés en coopération avec les programmes mondiaux de l'ONUDC. Le renforcement de la présence de l'ONUDC en Équateur est lié au lancement d'un projet de lutte contre la corruption. Depuis 2020, le Bureau coordonne aussi les opérations en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay, et il évalue actuellement les difficultés et les possibilités liées aux interventions que l'ONUDC pourrait mener à cet égard au titre des programmes. Au Brésil, le portefeuille de projets de l'ONUDC s'est étoffé en 2020 par rapport à 2019, et il devrait continuer à suivre cette tendance en 2021. Grâce aux mesures prises pour relancer la coopération avec les interlocuteurs nationaux et les partenaires locaux dans le pays, la coopération technique a été renforcée dans les domaines de la réduction de l'offre de drogues, de la traite des personnes et de l'exploitation forestière illégale. En outre, un développement des activités est attendu dans les domaines de la réforme de la justice pénale et du système pénitentiaire, de la réduction de la demande de drogues et de la lutte contre la criminalité et la violence au niveau étatique. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, le portefeuille de programmes devrait s'alléger pendant l'exercice biennal 2020-2021, en partie à cause du report des transferts de fonds dans les domaines de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogues ainsi que dans celui de la recherche, ces transferts ayant été suspendus en raison de la pandémie de COVID-19. De nombreuses activités

liées à des projets ont également été suspendues en raison de la pandémie. L'Office a reçu de nouveaux financements pour des projets à mener dans les domaines de la justice, de la cybercriminalité, de la criminalité organisée et de la traite des personnes. Le portefeuille de programmes locaux menés au Mexique devrait s'alléger pendant l'exercice biennal 2020-2021. Toutefois, le Bureau de pays de l'ONUDC au Mexique a étoffé son portefeuille de programmes mondiaux, grâce à des contributions d'un montant de 20 millions de dollars destinées à financer la mise en œuvre, au niveau du pays, d'initiatives dans le domaine de la justice. En outre, l'Office continuera à prêter appui aux autorités nationales dans les domaines du contrôle des drogues, de la justice et de la corruption.

8. Le montant du budget alloué aux activités mondiales de l'ONUDC devrait augmenter de 11,4 millions de dollars (4,6 %), en passant de 245,7 millions de dollars en 2018-2019 à 257,1 millions de dollars en 2020-2021. L'Office continue d'étoffer ses programmes mondiaux dans plusieurs domaines d'activité et de développer les activités de terrain correspondantes en fonction des besoins des États Membres. Il a continué d'intégrer la programmation de l'ensemble de ses activités opérationnelles et de renforcer ses politiques et orientations internes en matière de coopération et de coordination au titre des programmes. La provision constituée au titre de l'évaluation indépendante a été ajustée en conséquence, le but étant d'adapter pleinement les outils et les méthodes d'évaluation à la crise de la COVID-19. Parmi les programmes mondiaux qui ont contribué à cette expansion, on peut citer : le programme de lutte contre la criminalité maritime ; le Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) ; le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme ; le programme de lutte contre le trafic transnational d'armes par l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole relatif aux armes à feu ; le programme de renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest ; le programme de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ; le programme visant à prévenir et combattre la corruption par l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption ; le programme de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité ; et le programme visant à relever les défis du système pénitentiaire.

Annexe II

Programme de travail financé par des contributions volontaires destinées à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (total)</i>		
	<i>2018-2019 (montant effectif)</i>	<i>2020-2021 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2018-2019 (montant effectif)</i>	<i>2020-2021 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2018-2019 (montant effectif)</i>	<i>2020-2021 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>
A. Par thème									
Organes directeurs	–	–		–	–		–	–	
Direction exécutive et administration	1 336,0	2 332,0	74,6	–	–	–	1 336,0	2 332,0	74,6
<i>Programme de travail :</i>									
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	71 490,1	65 069,5	(9,0)	137 187,3	143 788,9	4,8	208 677,4	208 858,4	0,1
Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	175 330,1	127 382,6	(27,3)	26,5	281,5	961,8	175 356,6	127 664,1	(27,2)
Lutte contre la corruption	–	–	–	45 652,9	39 554,1	(13,4)	45 652,9	39 554,1	(13,4)
Prévention du terrorisme	–	–	–	29 592,2	27 005,8	(8,7)	29 592,2	27 005,8	(8,7)
Justice	1 897,9	–	(100,0)	68 007,9	80 272,0	18,0	69 905,9	80 272,0	14,8
Étude, analyse des tendances et criminalistique ^a	18 652,5	24 904,7	33,5	29 902,0	26 995,2	(9,7)	48 554,5	51 899,9	6,9
Appui en matière de politiques	1 141,7	1 493,8	30,8	3 752,6	5 011,9	33,6	4 894,2	6 505,7	32,9
Coopération technique et appui opérationnel	3 630,3	4 527,1	24,7	2 513,2	3 646,8	45,1	6 143,5	8 173,9	33,0
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	4 058,4	8 974,8	121,1	–	343,0	–	4 058,4	9 317,9	129,6
Appui aux programmes	2 306,5	1 884,2	(18,3)	6 064,6	5 100,0	(15,9)	8 371,1	6 984,2	(16,6)
Total	279 843,3	236 568,7	(15,5)	322 699,4	331 999,2	2,9	602 542,7	568 568,0	(5,6)

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (total)</i>		
	<i>2018-2019 (montant effectif)</i>	<i>2020-2021 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2018-2019 (montant effectif)</i>	<i>2020-2021 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2018-2019 (montant effectif)</i>	<i>2020-2021 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>
B. Par région									
Afrique et Moyen-Orient	30 155,4	21 238,2	(29,6)	62 132,9	69 795,2	12,3	92 288,3	91 033,4	(1,4)
Asie du Sud et de l'Est et Pacifique	10 543,4	11 113,0	5,4	23 413,8	23 866,3	1,9	33 957,2	34 979,3	3,0
Asie occidentale et centrale	41 220,9	34 899,8	(15,3)	17 428,1	16 923,5	(2,9)	58 649,0	51 823,3	(11,6)
Europe orientale et du Sud-Est	379,5	–	(100,0)	2 512,7	3 733,1	48,6	2 892,2	3 733,1	29,1
Amérique latine et Caraïbes	135 186,8	102 896,1	(23,9)	33 841,2	26 979,6	(20,3)	169 028,0	129 875,7	(23,2)
Monde ^a	62 357,2	66 421,6	6,5	183 370,6	190 701,4	4,0	245 727,9	257 123,1	4,6
Total	279 843,3	236 568,7	(15,5)	322 699,4	331 999,2	2,9	602 542,7	568 568,0	(5,6)
C. Par division									
Bureau de la Directrice exécutive	1 336,0	2 332,0	74,6	–	–	–	1 336,0	2 332,0	74,6
Division des opérations ^b	238 496,7	189 043,9	(20,7)	185 367,4	200 322,3	8,1	423 864,1	389 366,2	(8,1)
Division des traités	30 873,6	32 697,8	5,9	104 843,5	100 262,7	(4,4)	135 717,0	132 960,5	(2,0)
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	6 818,6	10 610,8	55,6	7 862,0	8 844,3	12,5	14 680,5	19 455,1	32,5
Division de la gestion	2 318,5	1 884,2	(18,7)	6 128,2	5 100,0	(16,8)	8 446,8	6 984,2	(17,3)
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	–	–	–	18 498,3	17 470,0	(5,6)	18 498,3	17 470,0	(5,6)
Total	279 843,3	236 568,7	(15,5)	322 699,4	331 999,2	2,9	602 542,7	568 568,0	(5,6)

^a Y compris le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

^b Y compris les montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes.

Annexe III

Prévisions révisées concernant les ressources pour l'exercice biennal 2020-2021

Prévisions révisées concernant les ressources pour l'exercice biennal 2020-2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020-2021</i>
A. Fonds destinés à des fins générales			
Postes	2 406,0	2 860,8	5 266,8
Autres objets de dépense	1 526,6	1 618,1	3 144,7
Total partiel	3 932,6	4 478,9	8 411,5
B. Fonds destinés à des fins spéciales			
Programme contre la drogue	111 885,5	124 683,2	236 568,7
Programme contre le crime	155 543,2	176 456,1	331 999,2
Total partiel	267 428,7	301 139,3	568 568,0
C. Fonds d'appui aux programmes			
Postes	19 471,4	20 021,8	39 493,2
Autres objets de dépense	6 815,5	5 725,9	12 541,4
Total partiel	26 286,9	25 747,7	52 034,6
D. Budget ordinaire	22 586,7	21 950,3	44 537,0
Total	320 234,9	353 316,2	673 551,1

Annexe IV

Situation financière

A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Programme contre la drogue : état récapitulatif du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018-2019 (montant effectif)				2020-2021 (budget révisé)			
	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
I. A. Financement								
Soldes des fonds en début d'exercice	1 184,8	279 336,9	6 882,3	287 404,0	14 015,2	308 297,9	33 044,4	355 357,5
Total partiel A	1 184,8	279 336,9	6 882,3	287 404,0	14 015,2	308 297,9	33 044,4	355 357,5
B. Recettes								
Contributions des États Membres	4 042,1	141 435,9	–	145 478,0	3 666,5	126 054,8	–	129 721,3
Contributions de donateurs nationaux	–	115 436,2	–	115 436,2	–	13 170,7	–	13 170,7
Contributions d'autres organisations gouvernementales	–	22 331,5	–	22 331,5	–	1 900,0	–	1 900,0
Contributions d'organisations internationales	–	13 631,9	–	13 631,9	–	4 870,1	–	4 870,1
Dons privés	–	1 666,2	–	1 666,2	–	608,0	–	608,0
Autres donateurs	–	35,0	–	–	–	–	–	–
Autres recettes	(12,4)	1 030,4	92,8	1 110,8	–	–	–	–
Total partiel (recettes)	4 029,6	295 567,0	92,8	299 654,5	3 666,5	146 603,6	0,0	150 270,1
Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes	–	(32 310,9)	32 310,9	–	–	(20 238,7)	20 238,7	–
Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes	–	790,5	(790,5)	–	–	224,0	(224,0)	–
Total partiel B	4 029,6	264 046,6	31 613,2	299 654,5	3 672,9	126 588,9	20 014,7	150 276,5
Total I (A+B)	5 214,4	543 383,5	38 495,5	587 058,5	17 681,7	434 886,8	53 059,1	505 627,6
II. C. Dépenses								
Direction exécutive et administration	341,9	1 336,0	3 548,8	5 226,7	411,9	2 332,0	2 659,8	5 403,7
<i>Programme de travail :</i>								
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	–	71 490,1	668,7	72 158,8	–	65 069,5	199,1	65 268,6

	2018-2019 (montant effectif)			2020-2021 (budget révisé)				Total
	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	
Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	–	175 356,5	224,6	175 581,1	–	127 382,6	288,4	127 671,0
Lutte contre la corruption	–	–	–	–	–	–	–	–
Prévention du terrorisme	–	–	–	–	–	–	–	–
Justice	–	1 897,9	–	1 897,9	–	–	–	–
Étude, analyse des tendances et criminalistique	3 171,9	18 652,5	525,9	22 350,3	2 215,0	24 904,7	962,6	28 082,3
Appui en matière de politiques	1 049,2	1 141,7	2 134,8	4 325,7	1 361,1	1 493,8	2 965,3	5 820,2
Coopération technique et appui opérationnel	1 498,7	3 630,3	4 597,3	9 726,2	994,6	4 527,1	5 677,1	11 198,8
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	4 058,4	–	4 058,4	–	8 974,8	–	8 974,8
Appui aux programmes	–	2 306,5	10 070,3	12 376,8	–	1 884,2	13 542,8	15 427,0
Total II (C)	6 061,7	279 869,8	21 770,4	307 701,9	4 982,6	236 568,7	26 295,1	267 846,4
III. Autres ajustements des soldes^a	(14 862,5)	(44 784,2)	(16 319,3)	(75 966,0)	–	–	–	–
Total III	(14 862,5)	(44 784,2)	(16 319,3)	(75 966,0)	–	–	–	–
Soldes des fonds en fin d'exercice (I-II+III)	14 015,2	308 297,9	33 044,4	203 390,5	12 699,1	198 318,1	26 764,0	237 781,2

^a Après ajustements opérés au titre des gains et pertes actuariels liés à la cessation de service, y compris l'ajustement opéré aux fins du rapprochement avec les Normes comptables internationales pour le secteur public.

B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Programme contre le crime : état récapitulatif du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale^a (exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018-2019 (montant effectif)				2020-2021 (budget révisé)			
	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
I. A. Financement								
Soldes des fonds en début d'exercice	1 634,0	307 346,2	(516,4)	308 463,8	5 030,5	420 116,4	(1 611,3)	423 535,6
Total partiel A	1 634,0	307 346,2	(516,4)	308 463,8	5 030,5	420 116,4	(1 611,3)	423 535,6
B. Recettes								
États Membres	5 418,6	340 288,4	–	345 707,0	5 378,3	258 599,6	–	263 977,9
Organisations internationales et autres organisations intergouvernementales et autres entités	–	5 271,9	–	5 271,9	–	9 143,0	–	9 143,0
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs	–	63 867,8	–	63 867,8	–	71 301,0	–	71 301,0
Organismes des Nations Unies	–	29 287,7	–	29 287,7	–	64 468,5	–	64 468,5
Dons privés	–	5 788,9	–	5 788,9	–	2 550,0	–	2 550,0
Autres recettes	–	13 797,2	635,3	14 432,5	–	–	–	–
Total partiel (recettes)	5 418,6	458 302,0	635,3	464 355,8	5 378,3	406 062,2	–	411 440,4
Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes	–	(30 963,0)	30 963,0	–	–	(30 552,8)	30 552,8	–
Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes	–	545,2	(545,2)	–	–	–	–	–
Total partiel B	5 418,6	427 884,2	31 053,1	464 355,8	5 378,3	375 509,3	30 552,8	411 440,4
Total I (A+B)	7 052,6	735 230,4	30 536,7	772 819,6	10 408,8	795 625,8	28 941,5	834 976,0
II. C. Dépenses								
Direction exécutive et administration	–	–	1 998,6	1 998,6	–	–	1 416,9	1 416,9
<i>Programme de travail :</i>								
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	467,7	137 187,3	1 058,8	138 713,8	483,3	143 788,9	1 701,5	145 973,7
Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	–	–	109,2	109,2	–	281,5	0,0	281,5
Lutte contre la corruption	–	45 652,9	252,6	45 905,5	–	39 554,1	582,9	40 137,0
Prévention du terrorisme	–	29 592,2	216,4	29 808,6	–	27 005,8	202,6	27 208,4
Justice	357,5	68 007,9	372,1	68 737,5	325,7	80 272,0	0,0	80 597,7
Étude, analyse des tendances et criminalistique	302,7	29 902,0	855,8	31 060,6	1 492,9	26 995,2	619,4	29 107,5

	2018-2019 (montant effectif)			2020-2021 (budget révisé)			Total	
	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Fonds destinés à des fins générales	Fonds destinés à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes		
Appui en matière de politiques	–	3 752,6	2 571,3	6 323,8	–	5 011,9	2 343,9	7 355,8
Coopération technique et appui opérationnel	883,3	2 513,2	5 897,7	9 294,3	1 127,0	3 646,8	6 692,8	11 466,6
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	–	–	–	–	343,0	–	343,0
Appui aux programmes	–	6 064,6	11 805,3	17 870,0	–	5 100,0	12 179,5	17 279,5
Total II (C)	2 011,2	322 672,9	25 137,7	349 821,8	3 428,9	331 999,2	25 739,5	361 167,6
III. Autres ajustements des soldes^b	(170,5)	13 938,3	1 270,3	15 038,1	–	–	–	–
Total III	10,8	(7 558,9)	7 010,3	(537,8)	–	–	–	–
Soldes des fonds en fin d'exercice (I-II+III)	5 030,5	420 116,4	(1 611,3)	423 535,6	6 979,9	463 626,5	3 202,0	473 808,4

^a Y compris le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

^b Après ajustements opérés au titre des gains et pertes actuariels liés à la cessation de service, y compris l'ajustement opéré aux fins du rapprochement avec les Normes comptables internationales pour le secteur public.

Annexe V

Mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires formulées dans son budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2020-2021 (E/CN.7/2019/16-E/CN.15/2019/18)

<i>Paragraphe</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
9	Compte tenu des observations faites aux paragraphes 7 et 8 ci-dessus, le Comité consultatif estime que la présentation actuelle du budget manque de clarté et de cohérence, et il compte sur l'ONUDC pour améliorer à l'avenir la présentation de ses budgets, notamment en se tenant à une base constante pour comparer les prévisions de dépenses passées et futures (voir également par. 23 ci-dessous).	Pour une présentation cohérente qui permette les comparaisons, l'ONUDC fournira dans les futurs documents budgétaires une comparaison avec le budget révisé de l'exercice en cours (budget le plus récent approuvé par les États Membres). Des informations sur les budgets définitifs figureront à l'annexe I. Une note sera ajoutée en bas du tableau 1 pour expliciter les références au budget ordinaire.
12	Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par l'ONUDC pour pouvoir utiliser les contributions volontaires de manière plus souple et réaffirme qu'il importe d'améliorer l'équilibre entre les contributions destinées à des fins spéciales et celles destinées à des fins générales, pour faire en sorte que le modèle de financement de l'Office soit viable et que les États Membres et les donateurs lui apportent leur soutien pour l'exécution des programmes prescrits (E/CN.7/2017/13-E/CN.15/2017/15, par. 11).	L'ONUDC a informé le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des conséquences d'un accès limité à des fonds destinés à des fins générales, et donné des exemples de mesures prises dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement pour encourager les contributions non préaffectées ou destinées à des fins génériques, notamment par le projet de pacte de financement du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. L'ONUDC informe régulièrement les donateurs de sa situation financière, notamment de la part des fonds destinés à des fins générales dans son financement. Dans le cadre de ses échanges stratégiques avec les donateurs, il examine également les moyens de mieux équilibrer les fonds destinés à des fins générales et les fonds destinés à des fins spéciales.
16	Compte tenu de la détérioration persistante des recettes destinées à des fins générales, le Comité consultatif encourage de nouveau l'ONUDC à continuer de revoir et d'améliorer son système de recouvrement intégral des coûts et de renforcer la transparence dans la mise en œuvre de ses mécanismes de recouvrement	Compte tenu de la détérioration persistante des recettes destinées à des fins générales et de la pression constante qui s'exerce sur le budget ordinaire et sur les dépenses d'appui aux programmes, l'ONUDC a adopté, au cours de l'exercice biennal 2014-2015, un modèle de

Paragraphe	Recommandation	Mesures prises
	(voir également E/CN.7/2017/13-E/CN.15/2017/15, par. 15).	financement qui fait intervenir un système cohérent et viable permettant de recouvrer les coûts directs sur les fonds alloués aux activités qui bénéficient directement des services rendus. En 2020-2021, l'ONU DC continuera à surveiller la structure des coûts de ses bureaux extérieurs par rapport aux besoins liés à ses programmes et à établir de manière transparente le coût des activités. Il continuera aussi à assurer la gestion des risques à l'aide de la fonctionnalité améliorée d'Umoja, en tirant pleinement parti des tableaux de bord d'alerte rapide, afin de fournir à l'équipe de direction des mises à jour régulières sur l'exécution des programmes, les perspectives de financement et les structures des coûts en place. Grâce à ces tableaux de bord et à la visibilité accrue ainsi qu'à la ponctualité et à l'exactitude de l'information que permet Umoja, la direction de l'ONU DC a les moyens de mieux analyser la situation financière et d'envisager des solutions susceptibles de préserver l'intégrité du réseau de bureaux extérieurs.
19	Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 73/268 A, l'Assemblée générale a souscrit à sa recommandation tendant à ce que les entités des Nations Unies exercent une supervision adéquate de l'application des politiques et directives pertinentes, notamment s'agissant de la procédure de recrutement et de la gestion globale des employés non fonctionnaires, notamment des consultants, et veillent en permanence à la transparence des informations communiquées à ce sujet. Le Comité compte que, dans son prochain rapport budgétaire, l'ONU DC fournira des informations complémentaires concernant le statut des agents locaux et vacataires administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour son compte.	Le personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire est engagé conformément aux politiques et aux règles du PNUD. Les représentantes et représentants des bureaux extérieurs de l'ONU DC prennent les décisions concernant la sélection des candidats et le recrutement, et assurent la gestion globale du personnel local. Des points focaux pour les ressources humaines en poste dans les bureaux extérieurs les aident à assurer un contrôle et à prendre les précautions qui s'imposent. Ceux-ci reçoivent régulièrement un appui et des conseils du siège de l'ONU DC. Des informations sur les agents locaux et vacataires administrés par le PNUD seront fournies dans le prochain rapport sur le budget.
23	Le Comité consultatif considère qu'une présentation claire des structures régionales existantes et de leurs effectifs, ainsi que des changements proposés dans les effectifs des bureaux régionaux en question, aurait facilité les comparaisons entre les différents bureaux régionaux de l'ONU DC et leurs dotations en personnel. Il compte que, dans ses futurs projets de budget, l'ONU DC améliorera la présentation de ses propositions relatives aux effectifs, en indiquant clairement les	L'ONU DC fournira des informations précises sur ses propositions relatives aux effectifs dans ses futurs projets de budget.

Paragraphe	Recommandation	Mesures prises
	emplacements de ses bureaux régionaux et autres, ainsi que leurs effectifs.	
24	Le Comité consultatif estime également que les motifs et arguments fournis à l'appui des reclassements de postes proposés ne sont pas convaincants. Il souligne que, lorsque l'évolution des missions ou des conditions opérationnelles le justifie, les reclassements de postes de rang supérieur doivent être précisément motivés, conformément aux normes établies par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).	Les reclassements proposés ont été évalués sur la base de la Norme-cadre de la CFPI aux fins du système d'évaluation des emplois applicable aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Le récapitulatif des résultats a montré que, d'après le système de classement de la CFPI, les postes pouvaient être érigés à la classe D-1. Compte tenu de la situation actuelle, le recrutement concernant les trois postes de D-1 est reporté à janvier 2021.
25	Le Comité consultatif compte que toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes restées en suspens seront mises en œuvre dans les délais convenus.	En juillet 2020, l'ONUSC avait pleinement appliqué 23 des 50 recommandations restées sans suite depuis les exercices précédents (jusqu'en 2018). Les 27 autres recommandations sont en cours d'application. L'ONUSC surveillera de près et suivra rigoureusement l'état d'avancement de l'application des recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite.
26	Le Comité consultatif juge utiles les informations sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et il compte que l'ONUSC inclura de telles informations dans ses prochains projets de budget. Il compte en outre que l'ONUSC y inclura aussi un récapitulatif de ses propres recommandations et des mesures prises pour y donner suite.	L'ONUSC inclura dans ses prochains projets de budget un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif.
27	Le Comité consultatif compte que l'ONUSC redoublera d'efforts pour mieux faire appliquer les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.	Le taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion a augmenté, passant de 16,2 en 2018 à 24,2 en 2019. Ces chiffres continuaient à augmenter avant le début de la pandémie de COVID-19, qui a bouleversé les habitudes de voyage. Des rapports trimestriels sont actuellement distribués à tous les responsables de l'ONUSC (y compris les représentantes et représentants des bureaux extérieurs), qui sont tenus d'expliquer pourquoi les directives ne sont pas appliquées et de fournir les plans d'action qu'ils comptent mettre en œuvre pour qu'elles le soient à l'avenir. Afin d'améliorer le taux d'application, l'ONUSC publiera, en 2020, une directive destinée à sensibiliser le personnel à l'importance des directives. Cette

Paragraphe	Recommandation	Mesures prises
28	Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur ce point dans le prochain projet de budget de l'ONUUDC.	<p>directive prendra également en compte l'évolution de la situation résultant de la pandémie de COVID-19.</p> <p>Dans le cadre d'un processus participatif auquel ont participé toutes les divisions, l'ONUUDC a évalué ses principaux risques de fraude et de corruption et dressé un inventaire des risques de fraude et de corruption qui s'articulait autour de trois grands domaines de risque : l'influence politique exercée sur la communication d'informations relatives à l'exécution des programmes, la compromission de l'intégrité du personnel et les conflits d'intérêts, et l'inefficacité des contrôles et du suivi des transactions extérieures. L'inventaire des risques est fondé sur le modèle élaboré par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. En novembre 2019, le Comité exécutif de l'ONUV/ONUUDC (équipe de direction) a adopté l'inventaire des risques et les plans de traitement et d'intervention correspondants et les a intégrés à l'inventaire plus vaste des risques institutionnels.</p>
29	Le Comité consultatif engage l'ONUUDC à continuer de collaborer avec le Bureau de lutte contre le terrorisme aux fins de l'exécution de mandats pertinents. Il rappelle dans le même temps qu'en application de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, les propositions de création de postes de la classe D-1 et de rang supérieur devant être financés au moyen de ressources extrabudgétaires pendant une période de 12 mois ou plus, qui ne sont soumises au contrôle d'aucun organe intergouvernemental, nécessitent l'assentiment du Comité (voir également A/74/7, par. 110).	<p>L'ONUUDC collabore régulièrement avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, notamment dans le cadre de projets conjoints et d'échanges d'informations sur les programmes et les plans d'action. Il préside actuellement le Groupe de travail du Pacte mondial sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme.</p> <p>L'ONUUDC n'envisage pas de créer de postes de la classe D-1 ou de rang supérieur devant être financés au moyen de ressources extrabudgétaires pendant une période de 12 mois ou plus et qui ne soient soumis au contrôle d'aucun organe intergouvernemental.</p>

Annexe VI

Projet de résolution relatif au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, soumis à la Commission des stupéfiants pour adoption

Exécution du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2020-2021

La Commission des stupéfiants,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport de la Directrice exécutive sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2020-2021¹,

Rappelant sa résolution 62/9 du 13 décembre 2019,

1. *Note* que le rapport de la Directrice exécutive sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2020-2021 contient des informations sur les ajustements à apporter au budget consolidé ;

2. *Note également* la confiance toujours aussi forte des donateurs dans l'exécution des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

3. *Note en outre* la participation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aux réformes menées à l'Organisation des Nations Unies ;

4. *Note* les mesures d'économie prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour maintenir les dépenses destinées à des fins générales à 4 982 600 dollars des États-Unis et les dépenses d'appui aux programmes à 26 295 100 dollars ;

5. *Approuve*, en ce qui concerne les fonds destinés à des fins générales, le budget révisé d'un montant de 4 982 600 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2020-2021 ;

6. *Entérine*, en ce qui concerne les fonds destinés à des fins spéciales et les dépenses d'appui aux programmes, le budget révisé suivant pour l'exercice biennal 2020-2021 :

Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>Budget approuvé</i> <i>(2020-2021)</i>	<i>Budget révisé</i> <i>(2020-2021)</i>	<i>Budget approuvé</i> <i>(2020-2021)</i>	<i>Budget révisé</i> <i>(2020-2021)</i>
Fonds destinés à des fins générales				
Postes	3 425,6	3 178,1	11	11
Autres objets de dépense	1 393,6	1 804,5		
Total partiel	4 819,2	4 982,6	11	11

¹ E/CN.7/2020/16-E/CN.15/2020/16.

	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>Budget approuvé</i> <i>(2020-2021)</i>	<i>Budget révisé</i> <i>(2020-2021)</i>	<i>Budget approuvé</i> <i>(2020-2021)</i>	<i>Budget révisé</i> <i>(2020-2021)</i>
Fonds destinés à des fins spéciales	338 331,5	236 568,7	103	103
Total partiel	338 331,5	236 568,7	103	103
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	11 301,6	20 913,4	69	69
Autres objets de dépense	3 050,6	5 381,7		
Total partiel	14 352,1^a	26 295,1^b	67	67
Total	357 502,8	267 846,4	218	218

^a Crédit pour 2020.

^b Crédit pour 2020-2021.

7. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.

Annexe VII

Projet de résolution relatif au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, soumis à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour adoption

Exécution du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport de la Directrice exécutive sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2020-2021¹,

Rappelant sa résolution 28/4 du 13 décembre 2019,

1. *Note* que le rapport de la Directrice exécutive sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2020-2021 contient des informations sur les ajustements à apporter au budget consolidé ;

2. *Note également* la confiance toujours aussi forte des donateurs dans l'exécution des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

3. *Note en outre* la participation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aux réformes menées à l'Organisation des Nations Unies ;

4. *Note* les mesures d'économie prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour maintenir les dépenses destinées à des fins générales à 3 428 900 dollars des États-Unis et les dépenses d'appui aux programmes à 25 739 500 dollars ;

5. *Approuve*, en ce qui concerne les fonds destinés à des fins générales, le budget révisé d'un montant de 3 428 900 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2020-2021 ;

6. *Entérine*, en ce qui concerne les fonds destinés à des fins spéciales et les dépenses d'appui aux programmes, le budget révisé suivant pour l'exercice biennal 2020-2021 :

Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	Budget approuvé (2020-2021)	Budget révisé (2020-2021)	Budget approuvé (2020-2021)	Budget révisé (2020-2021)
Fonds destinés à des fins générales				
Postes	2 254,2	2 088,7	7	7
Autres objets de dépense	1 349,8	1 340,2		
Total partiel	3 604,0	3 428,9	7	7
Fonds destinés à des fins spéciales	359 555,4	331 999,2	264	264

¹ E/CN.7/2020/16-E/CN.15/2020/16.

	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>Budget approuvé</i> <i>(2020-2021)</i>	<i>Budget révisé</i> <i>(2020-2021)</i>	<i>Budget approuvé</i> <i>(2020-2021)</i>	<i>Budget révisé</i> <i>(2020-2021)</i>
Total partiel	359 555,4	331 999,2	264	264
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	10 764,3	18 579,8	64	64
Autres objets de dépense	3 353,7	7 159,7		
Total partiel	14 117,9^a	25 739,5^b	64	64
Total	377 277,3	361 167,6	335	335

^a Crédit pour 2020.

^b Crédit pour 2020-2021.

7. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.